



COE056953

Strasbourg, le 18 février 1994

Restricted
CAHMIN (94) 6

LISTE COMPARATIVE DES DROITS
CONCERNANT LES MINORITÉS
ADOPTÉS OU PROPOSÉS DANS LE CADRE
DE L'ONU, DE LA CSCE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE¹

Note préliminaire

Ce document est une version partiellement² révisée du DH-MIN (93)¹, qui reproduit la liste des droits concernant les minorités, telle que préparée par le Groupe de travail du DH-MIN [DH-MIN-GT (93) 1, Annexe III] ainsi que les références à la Recommandation 1201 (1993) de l'Assemblée parlementaire. Les droits marqués^(*) désignent les droits pour lesquels le Groupe de travail, lors de sa 1ère réunion (janvier 1993) a demandé des instructions supplémentaires du DH-MIN.

1ainsi que le projet de Convention élaboré par l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes et déposé au Conseil de l'Europe

²Cette révision, telle que demandée lors de la 1ère réunion du CAHMIN (voir (CAHMIN (94) 5, par. 21), ne concerne que la liste des références des dispositions dans des documents de la CSCE. Les listes des références des documents de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de la UFCE restent inchangées.

Les instruments juridiques, en projet ou en vigueur, ainsi que les textes de la CSCE, qui ont été pris en considération dans les tableaux comparatifs sont les suivants (entre parenthèses se trouvent leurs abréviations) :

ONU:

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte).
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Conv.génocide).
- Convention sur l' élimination de toutes les formes de discrimination à l' égard des femmes (Conv.femmes).
- Convention internationale sur l' élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Conv.discrimination raciale).
- Résolution 4/135 de l'Assemblée Générale adoptée en déc.1992 concernant les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (Résolution UNESCO):
- Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l' enseignement (Conv. UNESCO).

CSCE:

- Acte Final d' Helsinki (Helsinki '75).
- Document de clôture de la Réunion de Vienne (Vienne).
- Charte de Paris pour une nouvelle Europe (Paris).
- Rapport de la CSCE de la Réunion d' experts sur les minorités nationales (Genève).
- Document de la Réunion de Moscou (Moscou).
- Document de la Réunion de Copenhague sur la Dimension Humaine (Copenhague).
- Document d' Helsinki (Helsinki '92).

CONSEIL DE L' EUROPE:

- Convention Européenne des Droits de l' Homme et des Libertés fondamentales (CEDH).
- Recommandation 1134 (1990) relative aux droits des minorités, de l' Assemblée Parlementaire (Rec.1134).
- Proposition pour une Convention européenne pour la Démocratie par le Droit" (projet de conv.)
- Projet de Protocole à la CEDH garantissant la protection des groupes ethniques, élaboré par la Délegation de l' Autriche (projet de prot.).
- Recommandation 1201 (1993) relative à un protocole additionnel à la CEDH sur les droits des minorités, adoptée par l' Assemblée Parlementaire (Rec.1201).
- Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes:
- Projet de Convention sur les droits fondamentaux des groupes ethniques européens (Protocole additionnel à la CEDH) : - projet de l' UFCE.

note: les paragraphes citées du Document de Copenhague se trouvent dans la section IV.

droit	instrument	NATIONS UNIES	CSCE	CONSEIL DE L'EUROPE	projet de l'UFCE
1. Groupes ou minorités visées	Pacte: minorités ethniques, religieuses ou linguistiques (27) Résolution: minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques. Conv. génocide: groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux (II)	Minorités nationales		CEDH:minorités nationales (14) Rec.1134:minorités nationales(11) et linguistiques(12) pr.de prot.:groupes ethniques (1) pr.de conv.:minorités ethniques, linguistiques et religieuses (1) Rec.1201:minorités nationales(1)	groupes ethniques (1)
2. Droit: -à l'existence -à la reconnaissance	Résolution:(1.1) Conv.génocide:(II)			projet de conv.:(3.1) Rec.1134:(11.i) projet de prot.:(3.1)	(3.1),(3.4)
3.Principe de non-discrimination et d'égalité devant la loi	Pacte:(26) Conv.femmes:(1).(2).(4) Conv.discrimination raciale:(1.1).(4) Conv.UNESCO:(1.1).(2) Résolution:(2.5),(3.1),(4.1)	Helsinki:(sec.Ia,VII.1)(VII.4) Vienne 18.3, 19.2 Paris:p.14 Vienne:(principe 18) Copenhague:(31.1).(33.2) Moscou:(28.7) Genève:(I.3)(III.3)(IV.1.2,5)		CEDH:(14) Rec.1134:(10.ii) projet de conv.:(4.1) Rec.1201:(4)	(4)
4.Protection de l'identité des minorités: -principe général -mesures positives prises par les Etats	Résolution:(1.1) Résolution:(4) Conv.discrimination raciale:(1.4)			Genève:(III.4) Vienne:(principes 16.1-11 et 19) Copenhague:(33a),(31b) Genève:(III.4),(IV.5),(VI.4) Paris p. 14	Rec.1134:(10.iii) Rec.1201:(3) projet de conv.:(3.3) projet de prot.:(3.2) projet de conv.:(4.2) Rec.1201:(12.2)
5.Droit de libre choix d'appartenance à une minorité		Copenhague:(32a)		projet de conv.:(2.3) projet de prot.:(3.1) Rec.1201:(2)	(2.4)

droit	instrument	ONU	CSCE	Conseil de l'Europe	Projet de l'UFCE
6.Libertés linguistiques: -droit à la reconnaissance de la langue minoritaire -droit d'utiliser une langue minoritaire -droit d'utiliser la langue minoritaire dans les relations avec les autorités publiques -droit de s'informer pendant la procédure pénale -droit d'utiliser son nom -droit de présenter dans la langue minoritaire des dénominations locales	Pacte:(27) Résolution:(4.2) Pacte:(14.3a)	Copenhague:(32.1) Vienne: 45; Copenhague (32.1) (32.5) Copenhague:(34.1)	projet de conv.:(7) projet de prot.:(7.1) Rec.1201:(7.1) Rec.1201:(7.3) projet de prot.:(7.3) projet de conv.:(8) CEDH:(5.2),(6.3a),(6.3e)	projet de conv.:(7.1) (7.2),(7.4) (7.2)	
7.Droit à l'enseignement: -droit d'apprendre la langue minoritaire à l'école -droit à l'enseignement dans la langue minoritaire -droit de créer des établissements d'enseignement		Helsinki '75 (coopération et échanges dans le domaine de l'éducation e) in fine Vienne:(Coopération dans les domaines humanitaires et autres:68) Copenhague:(32.2),(34) Genève:(IV.7.-7) Genève:(IV.7.-8)	CEDH:(8) projet de prot.:(7.2) Rec.1201:(7.2) projet de prot.:(7.4) Rec.1201:(7.4)	projet de prot.:(7.2) (7.3)	Rec.1134:(12.1) projet de conv.:(9) Rec.1201:(8.1) projet de prot.:(8.1),(8.2) projet de prot.:(8.3) Rec.1201:(8.2)

Droit	Instrument	NATIONS UNIES	CSCE	CONSEIL DE L'EUROPE	Projet de l'UFCE
8.Libertés culturelles: -droit de développer et d'exprimer sa culture, sa langue ou ses coutumes -droit de solliciter un financement par l'Etat ou par des sources privées	Conv.discrimination raciale:(5.e.vi) Résolution:(2.2),(4.2)	Helsinki '75 (Coopération et échanges dans le domaine de la culture - Domaines et formes de la coopération fine Moscou: (35) Vienne:(Coopération dans les domaines humanitaires et autres:59,61) Genève:(III.4)(IV.3)	Rec.1134:(11.ii) Rec.1201:(3) projet de prot.: (3.3)	Rec.1134:(11.iii)	(9.2)
9.Droit d'association	Conv.discrimination raciale:(5.d.ix) Résolution:(2.4) Pacte:(21),(22)	Genève:(V.1)(V.2)(VII.2) Assemblées religieuses: Vienne 32 Copenhague: (32.2)(32.6) Consultations: Copenhague: (33.1) Helsinki 1992 (24)	CEDH:(11) Rec.1134:(11.iii) projet de prot.: (3.6) Rec.1201:(6)	CEDH:(10)	(9.1)
10.Libertés d'information: -liberté d'expression -droit de diffuser des informations dans la langue minoritaire -droit d'accès aux médias publics -droit à ses propres moyens de communication de masse	Conv.discrimination raciale:(5.d.viii)	Vienne:(Coopération dans les domaines humanitaires et autres:45) Genève:(III.4)(IV.3)(VII.1)(VII.2) Paris p. 14	Rec.1201:(7.1b) projet de conv.: (6.2)	(11.1),(11.3)	(11.2)
11.Libertés religieuses: -liberté de conscience -droit de créer ses propres institutions religieuses	Conv.discrimination raciale:(5.d.vii)	Copenhague:(32.3) Helsinki '75;(VII.1),(VII.3) Vienne:(principe 16),(16.1-11) 17,17R,32 Copenhague:(32.2)	CEDH:(9) projet de conv.: (10) Rec.1134:(11.iii)		(11.2)

Droit	Instrument	NATIONS UNIES	CSCE	CONSEIL DE L'EUROPE	projet de l'UFCE
12.Droit à la coopération transfrontalière	Résolution:(6),(7)	Vienne 31 Genève:(V.3),(VII.4) Helsinki'92:(IX.5)			(10.2)
13.Droit d'avoir des contact avec les membres d'un autre groupe	Résolution:(2.5)	Copenhague:(32.4) Genève:(VII.1 et 3) Vienne:(Coopération dans les domaines humanitaires et autres:31,32)		projet de conv.:(5) Rec.1201:(10)	(10.1)
14.Liberté de circulation	Conv.discrimination raciale:(5.d.i et ii)	Vienne:(principe 20, 21R) Helsinki '92: 27		CEDH:Protocole N°4 (2)	
◦15.Droit de participation aux affaires publiques	Conv.discrimination raciale:(5.c) Résolution:(2.3)	Copenhague:(35a) Genève:(III.1),(IV.7.-1 et -2)(IV.1) Helsinki '92 (24)		Rec.1134:(11.iv) projet de conv.:(14.1) projet de protocole.:(6)	(12),(15.1)
16.Droit de participation à la vie économique	Résolution:(2.2),(4.5)	Genève:(IV.1) Helsinki '92 (24)		projet de prot.:(3.5),(3.6) Rec.1201:(6)	(13),(9.1)
◦17.Droit de représentation politique dans les différents organes locaux et/ou Étatiques	Conv.discrimination raciale:(5.c)	Helsinki '92 (24) Moscou:(43.4),(43.5),(43.7) Genève:(III.2)		(15.2)	

Droit	Instrument	NATIONS UNIES	CSCE	CONSEIL DE L'EUROPE	projet de l'UFCCE
18.Droit à un recours effectif	Conv.discrimination raciale:(6)	Vienne:(principe 13.9) Genève:(IV.2b) Copenhague:(40.5)	CEDH:(13) projet de conv.:(11) projet de prot.:(9) Rec.1201:(9)		
*19.Obligation de loyauté des minorité à l'égard de l'Etat		Copenhague: (37) Genève: (IV.4)	projet de conv.:(15),(1.2) Rec.1201:(14)	(16.4)	
20.Obligations de l'Etat: -de s'abstenir de toute politique d'assimilation -de coopérer avec d'autres Etats -obligations diverses	Résolution:(5.2),(6),(7) Résolution:(8.1)	Copenhague:(32b) Genève(III.4)	Rec.1134:(13.iv) projet de conv.:(13) projet de prot.:(3.3) Rec.1201:(3.1)	(3.3)	
*21.Vers un droit à l'autonomie locale			Rec.1201:(5)		
		Copenhague:(35.2) Genève:(IV.8.-3)	projet de conv.:(3.2),(13),(14) Rec.1201:(11)	(14)	
22.Clauses de sauvegarde,restrictions et dérogations da la portée des droits	Pacte:(4)	Vienne:(principe 17) Moscou:(28.7) Copenhague:(31b),(33b),(34a)	CEDH:(15.1 et 2) projet de conv.:(12) Rec.1201:(15),(16)	(16.5)	
23.Attribution des droits collectifs	Résolution:(1.1)	Vienne:(principe 19) Copenhague:(33)	Rec.1134:(11.i),(11.ii) projet de prot.:(3.5),(5),(7.5),(8.3),(9)	(5),(9.2),(14)	
24.Mécanisme de contrôle, établi ou proposé	Pacte:Comité (28),(Protocole fac.) Conv.disc.raciale:Comité (8)	Vienne: Dimension Humaine Helsinki'92:Haut Commissaire sur les minorités	CEDH:Commission,Cour,Comité des Ministres projet de conv.:Comité européen (18) projet de prot.:voir CEDH Rec.1201:voir CEDH	voir CEDH (17A) plus Conseil des droits des minorités (17C)	